

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2021 à 13H00

Date de la convocation : 17 juin 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 24 juin 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres ayant donné procuration :

Daniel BALISONI à Jean-Pierre DUBOST

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Eric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**MISE EN RÉSEAU DES LIEUX DE LECTURE PUBLIQUE
SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL)**

Rapporteur : Claude GOUILLON-CHENOT, Conseiller Communautaire

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180329-10 du 29 mars 2018 fixant le cadre de la politique culturelle de l'EPCI dont le point n° 5 : le travail conjoint avec la Ville de Thiers qui porte l'animation de la mise en réseau des bibliothèques du territoire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180920-10 du 20 septembre 2018 approuvant la convention territoriale d'Education aux arts et à la culture dont l'axe prioritaire n° 4 : impulser la mise en réseau des lieux de lecture publique du territoire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Aux côtés des collectivités territoriales et de leurs lieux de lecture publique, l'État participe aux politiques de développement de la lecture.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

1

Total votants :

24

Le Ministère de la Culture et de la Communication propose ainsi d'accompagner les territoires dans le cadre de contrats territoire-lecture (CTL) et de renforcer la cohérence de l'ensemble des actions conduites sur le territoire bénéficiaire. Le CTL, dispositif coordonné par les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) permet un cadre de coordination, de financement, de coopération et de dialogue.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'engagement dans un Contrat Territoire Lecture 2022-2024 et la sollicitation de subvention auprès de la DRAC ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 24	Membres présents : 23	Membres représentés : 1	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24	Pour : 24		Contre :
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

